\*Slide intro

\*clicB - Parler de suivi écologique peut revêtir différentes interprétations dans une aire protégée et il est important de définir les termes employés.

\*clicG - Tout d’abord, voyons l’inventaire. L’inventaire est, pour simplifier, un recensement. Il peut être qualitatif : quelles espèces existent dans mon AP, ou encore quantitatif : combien d’individus de cette espèce existent ?

\*clicB - L’inventaire doit être fait en utilisant des méthodes normalisées et en général il court sur une période de temps limitée. Il est essentiellement un pourvoyeur de donnée, il ne cherche pas à répondre à une problématique définie, juste à renseigner sur l’état d’un milieu à un instant T.

\*G - L’information minimale que l’on tirera d’un inventaire est de type présence-absence comme par exemple l’existence d’une espèce donnée à un endroit précis et à un moment défini.

\*clicB - Abordons maintenant le suivi écologique. Le suivi repose, lui, sur une série de collectes de données répétées dans le temps. Il consiste à recueillir systématiquement dans le temps des informations utiles.

\*G - Le suivi vise un but spécifique et répond à une question de type « quel est l’état du parc au fil des saisons ? ». Il peut aussi être mis en place pour comparer les données qu’on recueille avec une norme prédéterminée, en référence à un standard connu, CLIC par exemple un état de référence comme le nombre d’animaux d’une espèce par unité de surface ou en référence à un état recherché : quel serait l’état de cette espèce en l’absence de chasse ?

\*clicB - Autre exemple, pour mesurer l’impact du feu, on isolera une placette où la végétation sera préservée et servira de référentiel ce qui permettra de comprendre l’évolution des milieux, des espèces, en fonction du feu… et cela servira ensuite aux décisions de gestion

\*G - Alors on peut très schématiquement classer le suivi écologique en trois catégories :

\*clicB - Le suivi par, disons, curiosité qui correspond à un suivi essentiellement orienté vers une meilleure connaissance du milieu, sans nécessairement avoir un problème à résoudre.

\*G - Le suivi obligatoire qui correspond à un suivi régulier d’indicateurs ayant un caractère quasi-indispensable pour la gestion, comme par exemple la mesure des surfaces brûlées chaque année dans un parc.

\*B - Le suivi orienté qui lui vise à répondre à un problème précis et est donc développé spécifiquement en relation avec ce problème, qui n’est pas forcément lié d’ailleurs à une question de gestion quotidienne de l’AP.

\*clicG - Autre mot, autre approche : la surveillance qui revêt deux aspects dans notre contexte.

\*B - La surveillance du parc peut être un programme d’inventaires systématiquement répétés afin de fournir des séries temporelles de mesures. La surveillance consiste donc à répéter la collecte de données au fil du temps, sans idée préconçue sur l’évolution des paramètres mesurés, ce qui la différencie du suivi. La surveillance est donc essentiellement descriptive.

\*clicG - Par exemple, on peut s’attacher à recueillir méticuleusement les données météorologiques sur un parc et les archiver dans l’éventualité de leur utilisation ultérieure pour des travaux de recherche.

\*clicB - La surveillance a aussi trait au contrôle des activités qui se déroulent dans le parc, par exemple la lutte contre le braconnage. CLIC. Si ce type de surveillance n’est pas directement en lien avec le suivi écologique, très souvent les agents mobilisés réalisent aussi des relevés écologiques au cours de leurs patrouilles.

\*clicG - La distinction entre suivi et surveillance est parfois mince mais elle est réelle : le suivi est développé en fonction d’un objectif – il permet de répondre à une question de gestion. Tandis que la surveillance peut n’être que la répétition d’une collecte de données dont l’utilisation se fera ultérieurement si ces données s’avèrent utiles.

\*clicB - Par exemple, la surveillance d’une rivière peut permettre de déceler les variations de quantités de poissons présents au fil du temps. Mais si on ne s’intéresse pas aux espèces en particulier, il ne sera pas possible de relier ces variations à l’alimentation de la Loutre à joues blanches qui vit dans ce cours d’eau.

\*clicG - Enfin, intéressons-nous à la recherche.

\*B - Un programme de recherche se base sur une hypothèse de départ et vise à démontrer sa validité, après traitement des données et analyse des résultats. Une partie peut être expérimentale et s’éloigner de la collecte de données de terrain.

\*clicG - La recherche est donc une composante importante du plan de gestion mais elle dépasse les seuls besoins de la gestion de l’AP et est un élément plus large que le seul suivi, permettant de mieux comprendre le fonctionnement du site.

\*clicB - Ainsi par exemple, la baisse de fécondité des hirondelles peut être observée lors d’un suivi écologique pluriannuel mais c’est en étudiant spécifiquement l’alimentation de ces oiseaux qu’on pourra mettre en cause l’usage de certains pesticides.

\*G - Finalement, le suivi écologique de l’aire protégée consiste à suivre les valeurs du territoire de façon méthodique, dans le temps et avec un objectif précis pour l’utilisation des données.

\*clicB - Il renseigne sur l’état de l’aire protégée au cours du temps et est donc en mesure de détecter les changements, ce qui permettra d’orienter la gestion du territoire et de prendre des décisions plus adéquates.